

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 11.02.99.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 18.08.00 Bulletin 00/33.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : MOUGEOT DENIS — FR.

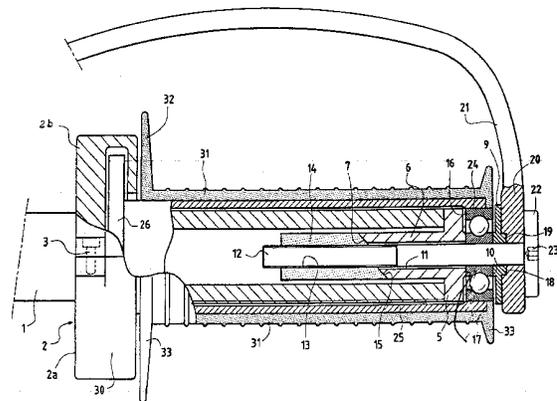
72) Inventeur(s) : MOUGEOT DENIS.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET FABER.

54) PERFECTIONNEMENTS AU MONTAGE DE POIGNÉES TOURNANTES SUR DES APPAREILS DE
LOCOMOTION.

57) Perfectionnements au montage de poignées tournantes à une extrémité d'un guidon et du type comprenant un manchon (25) engagé sur ladite extrémité avec un certain jeu et qui comporte une bride (26) coopérant avec un organe de retenue (2) fixé sur ledit guidon, une poignée en caoutchouc (31) étant emmanchée sur le manchon (25), caractérisés en ce que ledit montage comprend un corps (6) destiné à être engagé dans l'extrémité correspondante du guidon, ledit corps comportant, d'une part, un épaulement (5) limitant son engagement dans le guidon et, d'autre part, un conduit axial pour le passage d'une tige (12) présentant, à une extrémité, un filetage destiné à coopérer avec des moyens (14) pour assurer la fixation du corps dans le guidon et, à l'autre extrémité, une tête (22) pour son serrage, sur la tige étant engagée la bague interne d'un roulement à billes étanche (16), le manchon, par son extrémité correspondante, étant solidaire de la bague externe dudit roulement.



La présente invention vise le montage de poignées tournantes sur des appareils de locomotion pilotés par guidon et poignées tournantes.

5 L'invention vise, plus particulièrement, le montage de poignées tournantes de commande des gaz sur le guidon d'un motocycle.

Généralement, les motocycles comportent, à
10 l'extrémité droite du guidon, une poignée tournante de commande de l'accélérateur. L'extrémité correspondante du guidon est fermée par un bouchon et sur cette extrémité est enfilé un manchon qui est monté avec un petit jeu sur ledit guidon et dont l'extrémité, opposée à celle
15 adjacente à l'extrémité du guidon, est terminée par une bride dont la périphérie est pourvue d'une gorge pour le guidage d'un câble de commande et qui est logée dans un organe de retenue fixé sur le guidon et comportant des moyens de guidage du câble et de fixation d'une gaine
20 à travers laquelle passe ledit câble.

Sur ce manchon, qui peut ainsi tourner sur le guidon, mais qui est retenu en translation par l'organe de retenue, est enfilée une poignée en caoutchouc.

25

Un tel montage fonctionne parfaitement, toutefois pour les motocycles utilisés pour faire notamment du tout terrain, on pose, devant la poignée, un protège-main, celui-ci étant fixé, par une extrémité,
30 sur le guidon et par l'autre extrémité à l'extrémité libre correspondante du guidon. Egalement, quelquefois, on pose un embout de protection à l'extrémité libre du guidon.

35

Un tel montage nécessite de percer l'extrémité correspondante de la poignée de caoutchouc de sorte que l'extrémité du manchon, opposée à la bride, n'est plus protégée contre les intempéries et qu'après un certain
5 temps d'usage, la poignée grippe sur le guidon et devient difficile à manoeuvrer en rotation, engendrant une fatigue du pilote.

L'un des buts de la présente invention est de remédier à cet inconvénient.

10

Les perfectionnements, selon l'invention, visent le montage de poignées tournantes à une extrémité d'un guidon et du type comprenant un manchon engagé sur ladite extrémité avec un certain jeu et qui comporte une
15 bride coopérant avec un organe de retenue fixé sur ledit guidon, une poignée en caoutchouc étant emmanchée sur le manchon, lesdits perfectionnements étant caractérisés en ce que ledit montage comprend un corps destiné à être engagé dans l'extrémité correspondante du guidon, ledit
20 corps comportant, d'une part, un épaulement limitant son engagement dans le guidon et, d'autre part, un conduit axial pour le passage d'une tige présentant, à une extrémité, un filetage destiné à coopérer avec des moyens pour assurer la fixation du corps dans le guidon et, à l'autre
25 extrémité, une tête pour son serrage, sur la tige étant engagée la bague interne d'un roulement à billes étanche, le manchon, par son extrémité correspondante, étant solidaire de la bague externe dudit roulement.

30 Grâce à cette disposition, on réalise un montage simple qui, dans toutes les conditions d'utilisation, fonctionne parfaitement.

Suivant une autre caractéristique, entre la
35 tête de la tige et le roulement à billes est insérée une bague supportant un protège-main.

De préférence, entre la bague du protège-main et le roulement à billes est insérée une rondelle comportant, sur une face, un épaulement destiné à porter contre la bague interne du roulement à billes et, sur
5 l'autre face, une saillie s'insérant dans un logement de la bague.

Enfin, suivant une dernière caractéristique, l'extrémité du corps, opposée à l'épaulement et destinée
10 à être logée dans le guidon, est terminée par un biseau destiné à coopérer avec un biseau d'un écrou, dans lequel se visse l'extrémité filetée de la tige.

15

20

25

30

35

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté à la figure unique qui est une vue en coupe d'une poignée, selon l'invention.

Sur cette figure, la référence 1 désigne le guidon, sur lequel est fixé un organe de retenue 2 formé de deux demi-coquilles 2a et 2b qui sont assemblées par des vis 3 vissées dans des taraudages correspondants.

Dans l'extrémité correspondante du guidon 1 est engagé un corps 6 qui, à une extrémité, est terminé par un biseau 7 et qui présente un épaulement 5 destiné à buter contre l'extrémité du guidon 1.

Le corps 6 est percé d'un conduit axial 11 destiné à être traversé par une tige 12 dont l'extrémité libre est pourvue d'un filetage destiné à se visser dans un taraudage 13 d'un écrou de blocage 14 présentant un biseau 15 destiné à coopérer avec le biseau 7. On conçoit que le serrage de la vis 12 engendre un glissement de l'écrou 14 qui vient épouser la surface interne du guidon et bloque le corps 6 dans celui-ci.

25

Sur la tige 12 est engagé un roulement à billes 16 dont la bague interne porte contre une saillie 17 de l'épaulement 5.

Sur la tige 12 est engagée une rondelle 9 qui comporte, sur une face, un épaulement 10 portant contre la bague interne du roulement 16 et, sur l'autre face, une saillie 18 s'insérant dans un logement 19 d'une bague 20 supportant un protège-main 21, la tige 12 présentant une tête 22 avec un logement six pans 23 pour l'engagement d'un outil de serrage.

35

Le roulement 16 est un roulement étanche et, sur sa bague externe, est engagée à force l'une des extrémités 24 d'un manchon 25 dont l'autre extrémité est terminée par une bride 26 insérée dans un logement 30 de l'organe de retenue 2.

Enfin, sur le manchon 25 est montée une poignée en caoutchouc 31 qui est terminée, à son extrémité adjacente à l'organe 2, par une collerette 32, tandis que l'autre extrémité terminée par un bourrelet 33 est engagée sur la bague externe du roulement 16.

Bien entendu, d'une manière conventionnelle, la bride 26 comporte une gorge de guidage d'un câble et des moyens pour la fixation de celui-ci, tandis que l'organe de retenue 2 est pourvu d'un support pour une gaine qui est traversée par le câble.

Grâce à un tel montage, le manchon est protégé et on est assuré, quelles que soient les conditions d'utilisation, que la poignée pourra parfaitement fonctionner.

On a décrit ici un mode de réalisation utilisable pour un motorcycle, mais bien entendu, le montage, selon l'invention, s'applique à tous les engins avec un guidon utilisant une poignée tournante.

Afin de réduire les vibrations du guidon, le corps 6 peut être réalisé en un matériau très pesant.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Perfectionnements au montage de poignées tournantes à une extrémité d'un guidon et du type comprenant
5 un manchon (25) engagé sur ladite extrémité avec un certain jeu et qui comporte une bride (26) coopérant avec un organe de retenue (2) fixé sur ledit guidon, une poignée en caoutchouc (31) étant emmanchée sur le manchon (25), caractérisés en ce que ledit montage comprend un corps (6) destiné
10 à être engagé dans l'extrémité correspondante du guidon, ledit corps comportant, d'une part, un épaulement (5) limitant son engagement dans le guidon et, d'autre part, un conduit axial pour le passage d'une tige (12) présentant, à une extrémité, un filetage destiné à coopérer avec des
15 moyens (14) pour assurer la fixation du corps dans le guidon et, à l'autre extrémité, une tête (22) pour son serrage, sur la tige étant engagée la bague interne d'un roulement à billes étanche (16), le manchon, par son extrémité correspondante, étant solidaire de la bague externe
20 dudit roulement.

2. Perfectionnements au montage de poignées tournantes, selon la revendication 1, caractérisés en ce qu'entre la tête de la tige et le roulement à billes (16)
25 est insérée une bague (20) supportant un protège-main (21).

3. Perfectionnements au montage de poignées tournantes, selon la revendication 2, caractérisés en ce que, entre la bague (20) du protège-main et le roulement
30 à billes (16) est insérée une rondelle (9) comportant, sur une face, un épaulement destiné à porter contre la bague interne du roulement à billes (16) et, sur l'autre face, une saillie (18) s'insérant dans un logement (19) de la bague (20).

4. Perfectionnements au montage de poignées tournantes, selon la revendication 1, caractérisés en ce que l'extrémité du corps (6), opposée à l'épaule (5) et destinée à être logée dans le guidon, est terminée par un biseau (7) destiné à coopérer avec un biseau (15) d'un écrou (14) dans lequel se visse l'extrémité filetée de la tige (12).

10

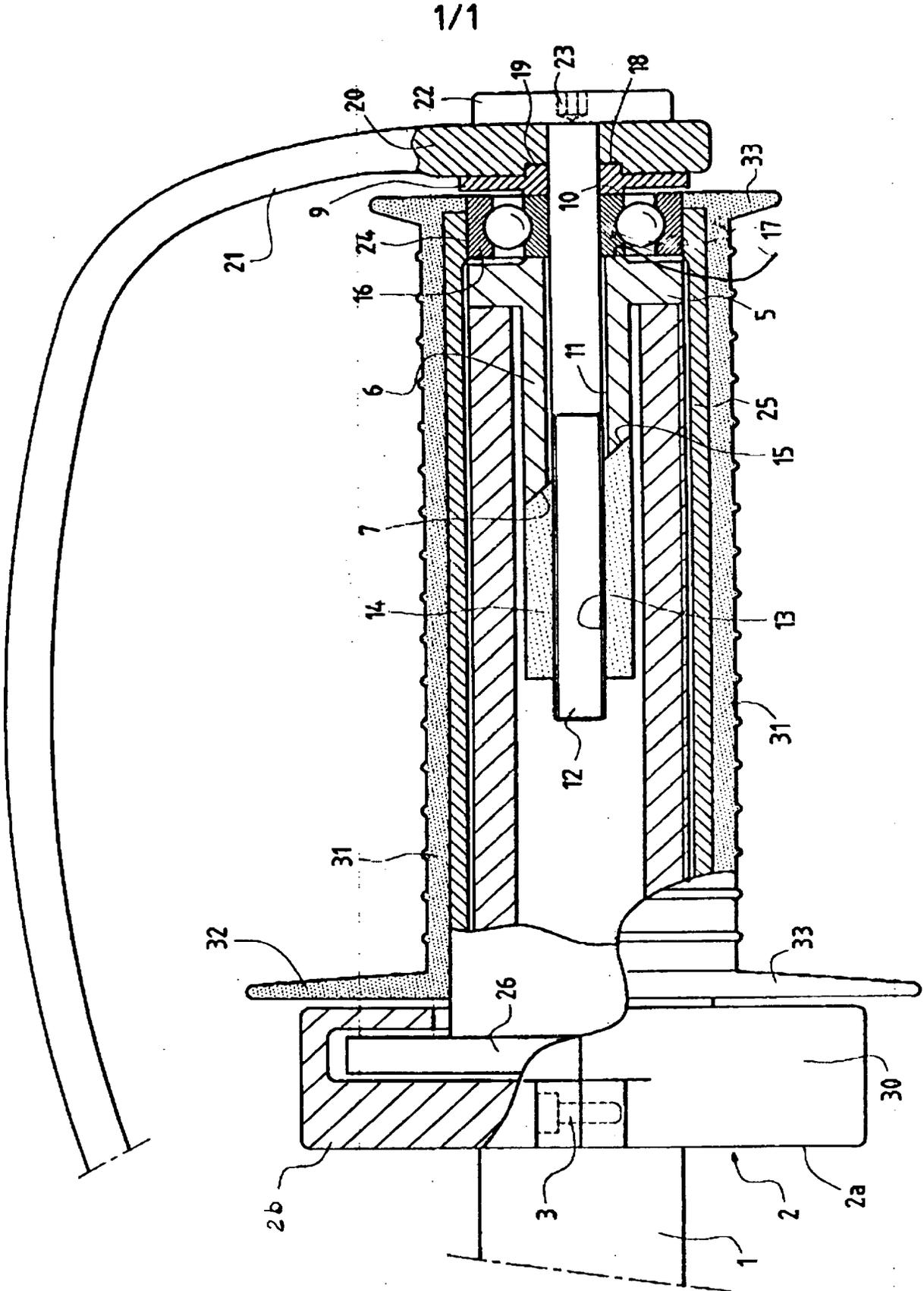
15

20

25

30

35



RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 568408
FR 9901629

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 5 437 206 A (BOOR) 1 août 1995 (1995-08-01) * colonne 4, ligne 31 - ligne 52; revendications; figures 1,4 * -----	1-4
A	WO 93 19309 A (KAAKINEN) 30 septembre 1993 (1993-09-30) * revendications; figures * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B62K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
8 septembre 1999		Grunfeld, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)